

WEST AFRICA SUSTAINABLE OCEAN PROGRAMME

CONTEXTE ET OBJECTIFS DU PROGRAMME WASOP

Financé par l'Union européenne à hauteur de 59 millions d'euros, le Programme WASOP (West Africa Sustainable Ocean Programme) vise à promouvoir une gestion durable des ressources marines et côtières en Afrique de l'Ouest. Il s'inscrit dans les priorités de l'Agenda 2063 de l'Union africaine et du Pacte européen pour l'Océan, et repose sur trois piliers :

- 1. Gouvernance des océans
- 2. Économie bleue durable
- 3. Préservation des écosystèmes marins et côtiers

WASOP couvre les 13 pays côtiers de l'Afrique de l'Ouest : Bénin, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Liberia, Mauritanie, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone et Togo.

APPEL À PROJETS

« Économie bleue durable en Afrique de l'Ouest » - Programme WASOP

Dans le cadre du pilier II « Économie bleue durable », Expertise France lance un **appel à projets (AAP)** destiné à

- ▶ Soutenir le développement d'une économie bleue durable et inclusive en Afrique de l'Ouest et
- ▶ Catalyser le développement du secteur privé bleu.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- ▶ Financer des projets d'économie bleue durable inclusive (y compris prenant en compte le genre) à fort potentiel de réplication et/ou de mise à l'échelle, s'appuyant sur des leviers existants ou susceptibles de mobiliser des financements complémentaires, y compris privés.
- ▶ Favoriser des approches partenariales (multi-acteurs, multi-secteurs, multi-échelles) au service d'une économie bleue durable répondant aux enjeux ousé-africains.
- ▶ Financer des projets respectueux de l'environnement et qui s'adaptent ou atténuent les effets des changements climatiques.

CARACTÉRISTIQUES CLÉS

- ▶ Enveloppe totale de l'AAP : 10 M€
- ▶ Montant par projet (par demandeur) : entre 1 à 4 M€
- ▶ Nombre indicatif de projets sélectionnés : 3 à 4
- ▶ Cofinancement : non obligatoire, l'effet de levier général (cofinancement, qualification à des financements publics et/ou privés) sera toutefois valorisé dans la grille de notation
- ▶ Durée des projets : 24 mois minimum, et 36 mois maximum pour une clôture au 31 août 2029

LES « DEMANDEURS » : QUI PEUT RÉPONDRE À L'APPEL À PROJETS ?

Les structures locales ou internationales suivantes :

- ▶ **Les demandeurs chef de file éligibles (organisations à but non lucratif) :**
 - Type : ONG/OSC ; fondations opératrices ; associations ; réseaux professionnels sans but lucratif ou similaires
- ▶ **Les partenaires éligibles* :**
 - ONG/OSC, fondations opératrices, associations, réseaux professionnels sans but lucratif, établissements publics non commerciaux ou similaires ;
 - Entités à but lucratif ;
 - Universités / centres de recherche et de formation.

* En règle générale, les partenaires ne sont pas obligatoires mais conseillés. Cependant, dans le cas où le demandeur chef de file est une structure internationale, il a dans ce cas l'obligation de s'associer avec un partenaire qui soit basé dans un des pays d'intervention du projet (sur les 13 pays éligibles ousé-africains).

LES GROUPES CIBLES ET BÉNÉFICIAIRES FINAUX DE L'APPEL À PROJETS

Les demandeurs (chefs de file et partenaires) devront mettre en place des actions à destination des bénéficiaires des groupes cibles suivants :

- ▶ **Le secteur privé (groupe cible prioritaire) :** TPE/PME, coopératives, entrepreneurs individuels, acteurs de l'économie sociale et solidaire, secteur informel etc.
- ▶ **Les structures qui soutiennent le développement de l'économie bleue durable en Afrique de l'Ouest :** Incubateurs, banques, centres de formation, collectivités etc.

Les groupes cibles pourront recevoir des sous-subventions plafonnées à 40 000 euros par bénéficiaire tiers à condition de justifier leur utilité et leur impact, ce plafond pouvant être révisé à la hausse s'il est justifié qu'il ne permettrait pas le développement optimal de l'action. Les groupes cibles pourront recevoir tout autre appui pertinent (renforcement des capacités, assistance technique, etc.).

12 THÉMATIQUES ÉLIGIBLES (DONT 7 PRIORITAIRES)

- 1. Amélioration des chaînes de valeur
- 2. Pêche
- 3. Aquaculture marine intégrée (dont algoculture)
- 4. Tourisme côtier durable
- 5. Solutions fondées sur la nature (SfN)
- 6. Résilience des villes et communautés côtières
- 7. Préservation des écosystèmes marins et côtiers
- 8. Énergies propres pour usage marin et côtier
- 9. Infrastructures portuaires (ports bleus et verts)
- 10. Valorisation des ressources marines (biotechnologies bleues)
- 11. Économie circulaire
- 12. Transport maritime

COUVERTURE GÉOGRAPHIQUE

Les projets doivent être mis en place dans un ou plusieurs des 13 pays ouest-africains éligibles. Les projets mono-pays sont éligibles mais les projets multi-pays ou transfrontaliers seront avantageés dans la grille d'évaluation de façon à ce que l'ensemble des projets couvrent un maximum de ces 13 pays.



ACTIONS ÉLIGIBLES

Une action est un ensemble d'activités pouvant se dérouler dans un ou plusieurs pays cibles, sur une ou plusieurs des thématiques fléchées, qui veillera à respecter les coûts éligibles et non éligibles. Les activités mises en œuvre devront être réalisées pour renforcer et accompagner les groupes cibles.

PRINCIPES TRANSVERSAUX

- ▶ **Inclusion et genre** : mesures concrètes attendues pour l'égalité femmes-hommes et l'inclusion des jeunes et personnes handicapées.
- ▶ **Sauvegardes environnementales et sociales** : dispositif proportionné obligatoire pour tous les projets.
- ▶ **Impact économique**. L'action doit s'inscrire dans l'économie bleue durable et doit produire des résultats économiques directs pendant le projet (création d'emploi, amélioration de la valeur ajoutée, etc.)
- ▶ **Climat** : Le projet devra contribuer à l'adaptation et/ou à l'atténuation aux changements climatiques.
- ▶ **Participation au réseau des praticiens** : les porteurs de projets soutenus par le programme WASOP seront mis en réseau pour favoriser le partage entre pairs.

LES DATES CLÉS

- ▶ L'AAP a été lancé début décembre 2025. Il est accessible à ce lien sur la [plateforme POPS](#).
- ▶ La date limite de soumission des notes succinctes est le **30 janvier 2026**. La date limite pour la soumission des notes complètes sera communiquée ultérieurement aux candidats pré-sélectionnés.

PROCESSUS DE SÉLECTION EN DEUX ÉTAPES (appel à projets restreint)

Étape 1 : Soumission d'une note succincte d'ici au 30 janvier 2026.

Étape 2 : Les projets présélectionnés soumettront une proposition détaillée.

INFORMATIONS ET CONTACTS

Pour obtenir plus d'informations sur l'AAP, contacter wasopcoordination@expertisefrance.fr et celine.cardinael@expertisefrance.fr

En savoir plus sur le programme WASOP - [Présentation WASOP | Expertise France](#)

POUR ALLER PLUS LOIN SUR L'ACTION DE WASOP

Un autre appel à projets sera lancé dans le cadre du pilier 3 de WASOP pour soutenir des initiatives locales de conservation des paysages marins en Afrique de l'Ouest. Cet appel à projets sera organisé sous la supervision de l'IUCN et mis en œuvre par le PRCM. Il permettra de soutenir des projets de petite dimension (100 à 120K€) contribuant à la conservation de la biodiversité, la gestion des aires marines protégées (AMP), la mise en œuvre de solutions douces pour la résilience côtière et le développement de chaînes de valeur durables liées aux AMP en Afrique en l'Ouest.

Mis en œuvre par :